

ÉLECTION A LA CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS AUX ÉLECTEURS

Les listes électorales provisoires des électeurs individuels pour l'élection à la Chambre interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres sont à la disposition du public dans les mairies des deux départements jusqu'au mardi 15 octobre 2024 inclus.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission interdépartementale d'établissement des listes électorales à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans l'un des deux départements peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises <u>par lettre recommandée</u> <u>avec avis de réception</u>, **avant le mercredi 16 octobre 2024** à l'adresse suivante :

Préfecture de la Charente-Maritime

DCC/BRGE

Commission d'établissement des listes électorales

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 01